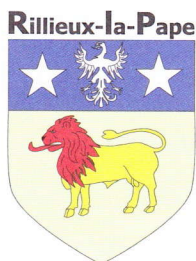


Alexandre VINCENDET
Maire de Rillieux-la-Pape
Conseiller du Grand Lyon



ASSOCIATION LES DROITS DU
PIETON
M. Yves GASCOIN
Co-président
7 rue Major Martin
69001 LYON

Le 18 mai 2015

Monsieur,

Références :
AV/CJL/FVD/FL
DDU 15-042

Direction du
Développement
Urbain

Affaire suivie par
Frédérique
Viaud-Dubant
04 37 85 02 00

Objet :
Cheminement
piéton route de
Strasbourg

Copie :
- Cabinet du
maire
- Service
Aménagement,
Habitat et
Urbanisme
- Service
Gestion du
Domaine
Public
- M. Henri
Lasserre

Vous avez rencontré le directeur de cabinet de la Ville de Rillieux-la-Pape au sujet du problème de cheminement piéton sur la route de Strasbourg. J'ai identifié les problèmes sur cette voie, plus particulièrement entre le rond-point Charles de Gaulle avec le croisement de la rue Ampère.

Les difficultés sont nombreuses, c'est pourquoi je n'en citerai que quelques unes comme un fort trafic, de poids lourds en particulier (voie classée grande circulation), une étroitesse des trottoirs, un problème de sécurité sur une artère principale de la Ville ou encore une asphyxie de la place de Verdun.

Cette place est justement une de nos priorités pour donner des allures de véritable centre-bourg à cette rotule située entre le pôle urbain du Bottet et la zone pavillonnaire de la Roue et du Village.

J'ai pris récemment un arrêté qui interdit le trafic de transit des poids lourds sur cette voie. Seule la desserte locale va être autorisée. Sans supprimer la présence des poids lourds, cet arrêté devrait faire diminuer leur nombre. Il sera matérialisé ce mois-ci.

J'envisage également un projet d'apaisement de cette portion de voie, via un élargissement. Cette sur-largeur permettra de créer des trottoirs aux largeurs réglementaires, une rangée de stationnement pour dynamiser les commerces, voire une bande qui, en fonction de la concrétisation du projet, pourra être consacrée aux transports en commun, aux modes doux ou à une zone végétalisée.

+ 4m
+ 3m
+ 3m
+ 10 m

Pour réaliser cet élargissement, j'ai demandé au Grand Lyon la création d'outils d'urbanisme (emplacements réservés) permettant de maîtriser les parcelles. Ceci devrait être opposable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme à l'horizon 2018.

Soyez assuré que ce projet est bien une priorité pour la Ville et que j'ai déjà démarré un plan d'actions, même si la phase opérationnelle ne pourra être mise en œuvre qu'à plus long terme.

Je vous assure, Monsieur, de mes sentiments dévoués.

Bien cordialement



Alexandre VINCENTET